

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-MORLAAS

DU 11.03.2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le 11 mars**, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 04 mars 2025, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire.

Présents :

M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, M Thomas BURON, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Thomas LAUZIER, M Nicolas SARTHOU, M Gérard SEINE, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Laurence ARTIGUES donne procuration à M Léopold LABAT, M Christophe LOUET donne procuration à Mme Monique ARDOY, M Nicolas SAMBUSSY donne procuration à M Jean-Louis VIGNEAU.

Absente excusée : Mme Véronique COMBALBERT **Absent** : M Bernard GUIVARCH,

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Commune : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Commune : affectation des résultats
- Lotissement Arrougé : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Lotissement Arrougé : résultats et clôture du budget
- Intégration de la parcelle AA 264 dans la voirie communale

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025.

Délibération n°1 : Commune : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Pour l'approbation du CFU, le conseil municipal est placé sous la présidence de M Jean-Louis VIGNEAU. Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Il présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Report N-1	Réalisé	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				82 230.59 €
Dépenses	1 134 080.00 €		228 048.34 €	
Recettes	950 445.22 €	183 634.78 €	126 644.15 €	
FONCTIONNEMENT				935 667.13 €
Dépenses	1 481 018.00 €		573 722.69 €	
Recettes	713 865.56 €	767 152.44 €	742 237.38 €	
RESULTAT GLOBAL				1 017 897.72 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2 : Commune : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir voté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	168 514.69
- un excédent reporté de :	767 152.44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	935 667.13
- un excédent d'investissement de :	82 230.59
Soit un excédent de financement de :	82 230.59

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	935 667.13
AFFECTATION (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	935 667.13
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	82 230.59

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°3 : Lotissement Arrougé : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Pour l'approbation du CFU, le conseil municipal est placé sous la présidence de M Jean-Louis VIGNEAU.
Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Report N-1	Réalisé	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				0.00 €
Dépenses	60 033.44 €		60 033.44 €	
Recettes	50 602.55 €	9 430.89 €	50 602.55 €	
FONCTIONNEMENT				0.00 €
Dépenses	64 236.49 €		54 608.49 €	
Recettes	60 230.00 €	4 006.49 €	50 602.00 €	
RESULTAT GLOBAL				0.00 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°4 : Lotissement Arrougé : résultats et clôture du budget

Le Conseil Municipal a voté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, et a constaté le résultat de clôture (investissement : 0.00 € et fonctionnement : 0.00 €).

Tous les terrains ayant été vendus, toutes les écritures comptables ayant été passées (transfert de l'excédent au budget de la Commune, remboursement des avances au budget de la Commune), le Conseil Municipal approuve la clôture du budget du Lotissement Arrougé.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°5 : Intégration de la parcelle AA 264 dans la voirie communale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par acte en date du 15 novembre 2024, publié au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Pau le 29 novembre 2024, la commune a acquis la parcelle cadastrée section AA n°264.

Le Conseil Municipal décide d'incorporer la parcelle cadastrée section AA n°264 dans la voie communale dite Impasse d'Ansabère.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Informations

- Statistiques 2024 de la Gendarmerie
- Validation du calendrier des prochaines réunions
- Information par M SEINE de la prochaine réunion du Contrat Local de Santé

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2025/128 à 2025/132.

<p><u>Signature du Maire :</u> Pierre BREGEGERE</p> 	<p><u>Signature de la secrétaire de séance :</u> Monique ARDOY</p> 
--	--